Création - Reprise d'entreprise





Vous souhaitez explorer la piste de la création ou la reprise d'une activité ? Vous voulez créer votre propre emploi en travaillant de manière indépendante ?

Cap Emploi vous accompagne dans votre projet de création ou de reprise en validant votre projet, médicalement si besoin, et/ou en construisant un parcours de formation avant d'entreprendre.

<u>Atelier création d'entreprise :</u>

La BGE organise des ateliers dans ses locaux pour vous conseiller et présenter les étapes de la création ou de la reprise d'une entreprise et les actions à mettre en œuvre.

→ Vous souhaitez assister à un atelier avec la BGE ?

Contactez votre conseiller Cap Emploi qui va vous accompagner dans votre projet et sur sa validation pour sécuriser ce dernier.



Aide de l'Agefiph:

→ Permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne en aidant au démarrage de l'activité.

Montant de l'aide : 5.000 €. Cumulable avec les aides de droit commun, les autres aides de l'Agefiph et de Pôle Emploi (ARCE ou maintien des droits chômage).

X Aide non renouvelable.

Aide soumise à conditions.



Immeuble Castellani Bat B 4, Avenue du Mont Thabor 20090 Ajaccio 04.95.22.84.14

Pour tout renseignement contactez votre Site Cap Emploi